



75^e session de l'Assemblée générale

Plénière

Point 75 de l'ordre du jour

Rapport de la Cour pénale internationale **Report of the International Criminal Court**

New York, le 2 novembre 2020

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Cour pénale internationale a été créée pour lutter contre l'impunité pour les crimes les plus graves en vertu du droit international, rendre la justice aux victimes et, ce faisant, contribuer à une paix durable. Comme précisé dans le rapport présenté aujourd'hui, la CPI assume son rôle malgré les nombreux défis posés par la pandémie de COVID-19. Elle s'est acquittée de son mandat et a rendu des jugements relatifs à des situations concernant toutes les régions du monde. La Suisse voudrait saisir cette occasion pour exprimer ses remerciements à la Cour, à son personnel et à toutes celles et ceux qui soutiennent cette institution.

La CPI est plus nécessaire que jamais, alors que des atrocités continuent d'être commises à travers le monde et que les États ne luttent pas assez vigoureusement contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves. Et la CPI, elle aussi, a besoin de nous.

Nous continuerons à respecter nos obligations de coopération prévues par le Statut de Rome, et invitons tous les États à coopérer pleinement avec la Cour. Seule leur coopération pleine et entière peut permettre à la Cour de s'acquitter de son mandat important et de s'assurer que justice soit rendue aux victimes des crimes les plus graves qui touchent la communauté internationale.

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années, nous constatons une pression croissante sur l'ordre international fondé sur le droit et des attaques contre le multilatéralisme et les institutions internationales en général. La CPI est partie intégrante de cet ordre international. Elle constitue une réalisation majeure de la diplomatie multilatérale et une grande avancée dans le développement du droit international. Il n'est donc pas surprenant qu'elle soit prise pour cible.

Dans ce contexte, et au vu de la récente escalade des attaques menées contre la Cour, des signaux forts sont nécessaires. Nous devons réaffirmer notre soutien à la justice pénale internationale ainsi qu'à la CPI, qui représente son élément central, indépendant et impartial. En juin, 67 États, y compris la Suisse, ont adhéré à une déclaration commune pour réaffirmer leur soutien indéfectible à la CPI. Ensemble, nous avons réaffirmé notre engagement à préserver l'intégrité du Statut de Rome sans nous laisser décourager par des mesures ou menaces contre la CPI, ses fonctionnaires et celles et ceux qui coopèrent avec elle.

Tous les États ont l'obligation de poursuivre et de réprimer les atrocités. La CPI est une cour de dernier recours ; elle ne peut intervenir que si les États ne sont pas en mesure de le faire ou ne le souhaitent pas. Nous invitons donc les États membres qui ne l'ont pas encore fait à enquêter sur les atrocités et à poursuivre leurs auteurs par la voie de leurs autorités nationales ainsi qu'à ratifier le Statut de Rome.

La Cour est une institution judiciaire indépendante régie uniquement par le droit. La pression politique à son endroit n'a donc pas sa place. La CPI bénéficie à cet égard de l'indéfectible soutien de principe de la Suisse.

Monsieur le Président,

La prochaine Assemblée des États Parties est appelée à prendre des décisions majeures qui auront un impact sur la capacité d'action de la CPI. L'examen de la CPI par un Groupe d'experts indépendants a créé une dynamique positive en vue de travailler ensemble pour une CPI plus efficiente et efficace. Nous espérons que tous les acteurs concernés feront leur possible pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport des experts.

Comme souligné dans le rapport, l'envergure des hauts responsables de la CPI est d'une importance majeure. La CPI ne peut être à la hauteur de l'ambition du Statut de Rome et des attentes des victimes que si elle dispose des meilleurs collaborateurs. Nous encourageons tous les États à nommer et à élire les candidats les plus qualifiés à la magistrature et au Bureau du Procureur.

Monsieur le Président,

Lorsque nous avons négocié, adopté et mis en œuvre le Statut de Rome et établi la CPI, nous avons toutes et tous fait une promesse : la promesse de lutter contre l'impunité des auteurs des crimes les plus atroces ; la promesse de rendre la justice aux victimes de ces crimes et de faciliter la réconciliation ; et enfin, la promesse de contribuer à une paix durable.

Nous devons aujourd'hui réaffirmer notre engagement collectif envers un ordre international fondé sur des règles et réitérer notre soutien indéfectible à la CPI, qui représente une composante essentielle de l'architecture multilatérale veillant à préserver la primauté du droit. Nous devons entreprendre tout ce qui est en notre pouvoir pour garantir que la Cour soit à la hauteur des promesses faites il y a plus de vingt ans.

Je vous remercie de votre attention.

Mr Chair,

The International Criminal Court was created to fight impunity for the most serious crimes under international law, to serve justice for the victims and, by doing so, to contribute to sustainable peace. As detailed in the report before us, the ICC assumes its role in spite of numerous challenges caused by the COVID-19 pandemic. It has been carrying out its mandate and rendered judgments regarding situations in all regions of the world. Switzerland would like to seize this opportunity to thank the Court, its staff and all those who support the institution.

With atrocity crimes still being committed around the globe and States still far from fighting impunity for the most serious crimes vigorously enough, the ICC is needed more than ever. And the ICC needs us.

We will continue to respect our cooperation obligations under the Rome Statute and we call on all States to ensure full cooperation with the Court. Only with States' full cooperation can the Court carry out its important mandate and ensure justice for the victims of the most serious crimes of international concern.

Mr Chair,

For years now we have been observing increasing pressure on the rules-based international order and an overall attack on multilateralism and international institutions. The ICC is an integral part of this international order. It is a central achievement of multilateral diplomacy and a milestone in the development of international law. It therefore does not come as a surprise that the ICC has come under attack.

Against this backdrop and given the recent escalation of the attacks against the Court, firm signals are required. We need to reaffirm our support for international criminal justice and for the ICC as its independent and impartial centerpiece. In June, 67 States, including Switzerland, endorsed a public statement reaffirming their unwavering support for the ICC. Together, we reiterated our commitment to preserve the Rome Statute's integrity undeterred by any measures or threats against the Court, its officials and those cooperating with it.

All States are obliged to prosecute and punish atrocity crimes. The ICC is a court of last resort and it may intervene only if states are unable or unwilling to do so. We therefore invite Member States, which have not done so yet, to investigate and prosecute atrocity crimes through their national authorities and to ratify the Rome Statute.

The Court is an independent judicial institution and it is bound only by law. Political pressure is therefore out of place. The ICC has Switzerland's continued and principled support in that respect.

Mr Chair,

The next Assembly of States Parties is called to make major decisions, which will impact the ability of the ICC to deliver. The Independent Expert review has created a positive momentum to work together for a more efficient and effective ICC. We hope that all concerned actors will give their best to follow up on the recommendations contained in the experts' report.

As highlighted in the report, the caliber of the high officials of the ICC is of key importance. The ICC can only live up to the ambition of the Rome Statute and the expectations of victims if it has the best people

working for it. We encourage all states to nominate and elect only the most qualified candidates to the Judiciary and to the office of the Chief Prosecutor.

Mr Chair,

When we negotiated, adopted and implemented the Rome Statute and established the ICC, we all made a promise. It was a promise to fight impunity for the most horrendous crimes. It was a promise to serve justice for victims of these crimes and facilitate reconciliation. It was also a promise to contribute to sustainable peace.

Today, we must reaffirm our collective commitment to an international rules-based order and reiterate our unwavering support to the ICC, which is an essential component of the multilateral architecture upholding the rule of law. It is our responsibility to do everything we can to ensure that the Court can live up to our promises made more than two decades ago.

Thank you.